

Article dans le *Chronicle Herald* - OPINION  
Le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2009

**Conclure un contrat ne devrait pas être si difficile**

Jeannie Baldwin

Il est temps de faire la lumière sur un important employeur de la Nouvelle-Écosse et sur sa manière honteuse de traiter un groupe de personnes syndiquées, soit les 183 hommes et femmes chargés des services de sécurité et de transport terrestre à l'aéroport international Robert L. Stanfield d'Halifax.

Ce groupe renferme un bon nombre d'hommes et de femmes qui ont servi leur pays dans les Forces canadiennes, dans la Gendarmerie royale du Canada ou dans un service de police municipale. Ces gens sont membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada et tentent de négocier leur première convention collective. Ils font partie de l'équipe grâce à laquelle l'aéroport a gagné des prix pour la satisfaction des passagers six ans de suite. Nos membres aident à faire de cet aéroport l'un des aéroports les mieux gérés au monde.

L'employeur est la division de la Nouvelle-Écosse du Corps canadien des commissionnaires, l'une des 17 divisions de cette organisation nationale sans but lucratif fondée en 1925 pour offrir du travail aux anciens militaires et policiers. Pour tenir compte de ce but méritoire, le gouvernement fédéral donne la préférence au CCC par rapport à des entreprises privées pour remplir ses besoins en services de sécurité et de protection. Le CCC est maintenant l'un des chefs de file d'un secteur en croissance et a des contrats valant des dizaines de millions de dollars. La division de la Nouvelle-Écosse est dirigée par un bureau de direction rémunéré et un conseil d'administration bénévole où des militaires de carrière et des officiers de réserve à la retraite occupent une grande place.

Le CCC jouit de certains avantages parce qu'il aide les personnes ayant servi le pays à faire la transition à la vie civile. Pour nos membres à l'aéroport d'Halifax, il est difficile d'accepter que l'employeur semble croire que les anciens militaires devraient être reconnaissants pour leur emploi mal payé au point d'accepter de travailler pour moins que ce que le *Code canadien du travail* garantit aux personnes à qui il s'applique. Les travailleurs et travailleuses de l'aéroport veulent bénéficier des avantages de base que prévoit le *Code* en matière de temps supplémentaire et de congés payés.

L'employeur semble penser que les anciens policiers et militaires devraient respecter le principe désuet de la discipline militaire, qui est malencontreusement appliqué dans leur milieu de travail. Les hommes et les femmes qui ont servi leur pays pour protéger et défendre les droits d'autrui ne sont pas soudainement

prêts à abandonner leurs propres droits comme travailleurs, notamment le droit à une audience équitable sur les questions de mesures disciplinaires. Les membres des Forces canadiennes peuvent s'adresser à un comité de griefs indépendant, mais pas les travailleurs et travailleuses dans les aéroports. Le Corps canadien des commissionnaires met unilatéralement des gens en disponibilité sans motif valable et sans mettre rien par écrit.

Voici encore plus choquant : Le CCC croit que nos membres ont encore moins droit à un salaire équitable parce que certains touchent une pension de l'armée ou de leur ancien service de police. Les pensionnés à l'emploi du CCC travaillent parce qu'ils ont besoin de travailler, non pour se remplir les poches. Et n'oublions pas ceux qui ne touchent pas de pension et qui essaient de faire vivre leur famille avec un salaire qui se situe entre 11 \$ et 16 \$ l'heure.

Les services de sécurité à l'aéroport international d'Halifax ne doivent pas être subventionnés par nos membres. Le CCC a un avantage sur les entreprises privées dans le processus d'appels d'offres, mais cet avantage concurrentiel ne doit pas dépendre de sa capacité à garder le salaire de nos membres proche du salaire minimum.

On a vu cette tendance au traitement injuste partout au Canada. Depuis des années, le CCC rend la vie difficile à ses employés qui tentent d'obtenir l'accréditation syndicale et, une fois cette accréditation obtenue, il fait traîner les négociations indéfiniment. Les difficultés à conclure une première convention pour nos membres à l'aéroport d'Halifax sont semblables à celles que nos membres à l'aéroport de Toronto ont éprouvées face au CCC. Nos membres connaissent bien leur employeur — et ils ne voient vraiment rien qui justifie son intransigeance.

Serait-ce que son conseil d'administration, plein d'anciens militaires et policiers, ne voit pas la réalité? Nos membres ne sont pas devant eux, casquette en main, soumis à une autorité supérieure. Nous sommes des égaux dans les négociations et nous demandons le respect et un contrat de travail équitable.

Le conseil d'administration et la direction du CCC ont peut-être l'impression qu'ils sont à l'abri de l'examen du public ou des critiques parce que l'organisation a l'honorable mission de fournir du travail à d'anciens militaires. Nos membres estiment qu'il serait bien plus honorable d'accepter que les travailleurs et travailleuses ont le droit de négocier un contrat et, au bas mot, de recevoir ce que prévoit le *Code canadien du travail*. Compte tenu de ce que nos membres demandent, il ne devrait pas être si difficile de conclure une première convention collective.

Jeannie Baldwin, vice-présidente exécutive régionale - Atlantique  
Alliance de la Fonction publique du Canada